



MAIRIE DE
SAINTE – VALIERE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mai 2022

Conseillers Municipaux 15 - Présents 9 – Représentés 3
Date de convocation : 03 mai 2022

Compte rendu sommaire des décisions prises par le Conseil Municipal (article L2121-25 du CGCT)

Le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Valière légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Viviane DURAND, Maire.

Présents : Viviane DURAND, Gérard DAUZAT, Jean-Paul BRU, Catherine CAMBRIELS, Rémy CAMBRIELS, Rémi HERPIN, Ingrid VOLLEREAU, Éric LAPIERRE, Ingrid NUIJTEN

Absents Excusés : Nicolas SOURD procuration à Viviane DURAND, Philippe GRENIER procuration à Gérard DAUZAT, Marie PECH procuration à Jean-Paul BRU, Ingrid NUIJTEN, Hervé RIVAT, Stéphanie MAZAROTTI, Charles CATHALA.

Secrétaire : Catherine CAMBRIELS

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des parcelles formant la rue du Pech d'Engiscle sont propriétés de la Commune à l'exception de la parcelle cadastrée B 680.

Les aménagements nécessaires à l'utilisation de cette rue ne peuvent être réalisés car les parcelles B 665 et B 707 n'ayant aucune continuité, leur transfert dans le domaine public est impossible.

Devant l'immobilisme du propriétaire, face à nos nombreuses sollicitations, Madame le Maire propose de saisir Monsieur le Préfet de l'Aude pour solliciter l'ouverture d'une enquête publique préalable à une DUP sur la parcelle B 680 pour une intégration dans le domaine communal par expropriation.

Le Conseil Municipal :

- Décide d'engager une procédure d'expropriation de la parcelle B 680 au lieu-dit Pech d'Engiscle afin de créer la rue du Pech d'Engiscle et de classer cette voie au tableau de classement des voiries de la Commune.
- Approuve la notice explicative qui figurera dans le dossier d'enquête préalable à la DUP telle qu'elle était jointe à la convocation du Conseil Municipal.
- Autorise et Mandate Madame le Maire à saisir Monsieur le Préfet de l'Aude pour demander une déclaration d'Utilité Publique de la parcelle cadastrée B 680 au lieu-dit Pech d'Engiscle;
- Sollicite l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la DUP et de l'enquête parcellaire.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire présente le dossier de 2^{ème} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Ginestas qui consiste :

- 1- A modifier les principes d'aménagement prévu pour le secteur de la Française afin de permettre l'implantation d'un pôle médical, l'implantation d'activités paramédicale et autres services en zone Ufb du PLU ;
- 2- A valoriser la zone AUza1 et permettre son développement en prévoyant un sous-secteur destiné à recevoir de l'habitat.

Le Conseil Municipal n'a pas d'observation particulière et émet un avis favorable à cette modification

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Bassin Sud Minervois XV qui sollicite une subvention exceptionnelle destinée à couvrir les frais occasionnés par les frais de transport en bus des phases finales.

Le Conseil Municipal décide de reporter ce point à la prochaine séance du Conseil Municipal où sera donné une vue du parcours réalisé par le BSM XV lors des phases finales afin d'ajuster éventuellement le montant de la subvention.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire rappelle au que la Commune a transféré la compétence fourrière automobile au Grand Narbonne. L'augmentation du nombre de véhicules mis en fourrière et la multiplication des véhicules abandonnés accroissent fortement les dépenses. Afin de moderniser les formalités le Grand Narbonne nous propose d'adhérer au système SI FOURRIERE .

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune au système SI FOURRIERE.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de Rémi HERPIN qui fait part des difficultés financières que rencontre le journal « La Semaine du Minervois ».

Le Conseil Municipal décide à titre exceptionnel de s'abonner pour 1 an à la Semaine du Minervois. Le journal sera consultable à la bibliothèque municipale sur place uniquement.

VOTE : à l'unanimité

* * *

Aucune question diverse et les sujets étant épuisés madame le Maire lève la séance à 20 h 15

Sainte Valière, le 11 mai 2022

Viviane DURAND

Maire de Sainte Valière

